



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione

Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

20 septembre 2024 | Unité de coordination Hautes écoles et droit

Aide-mémoire

Accomplissement de mesures compensatoires

Motifs justifiant des mesures compensatoires

1. Différences relatives au contenu de la formation et/ou à la durée de la formation

Si une formation étrangère diffère de la formation suisse dans des domaines dont la connaissance est une condition essentielle pour exercer la profession en Suisse ou si elle est notablement plus courte que la formation suisse correspondante, les différences (ou déficits) de formation doivent être comblées par l'accomplissement de mesures compensatoires. Dans chaque cas concret, on vérifie si les déficits de formation constatés sont déjà compensés par la formation antérieure, l'expérience professionnelle et/ou la formation continue que la personne concernée a à son actif.

Les personnes dont la formation présente des déficits non comblés par une prise en compte de l'expérience professionnelle et de la formation continue reçoivent du Secrétariat général de la CDIP une décision indiquant les domaines concernés et le nombre de crédits ECTS qu'elles doivent compenser.

2. Différences relatives au niveau de formation

Si la formation accomplie à l'étranger l'a été dans le degré secondaire II ou dans un établissement de formation post-secondaire non universitaire, il n'est possible d'entrer en matière sur la demande de reconnaissance qu'à certaines conditions. Et même si les conditions requises sont réunies, une reconnaissance directe du diplôme n'est en règle générale pas possible. La différence relative au niveau de formation (pas d'études en haute école) entraîne en effet des déficits relatifs au contenu de la formation; par conséquent, des mesures compensatoires doivent être accomplies dans la plupart des cas.

Conférences de coordination

Les mesures compensatoires sont proposées par différentes institutions de formation suisses, sur mandat du Secrétariat général de la CDIP. Ces institutions forment les deux conférences de coordination *Diplômes d'enseignement* et *Pédagogie spécialisée*. Une liste des institutions membres de ces conférences figure à la fin du présent aide-mémoire.

Marche à suivre pour accomplir des mesures compensatoires

Etape 1 Choix de l'institution de formation

Les personnes qui ont reçu du Secrétariat général de la CDIP une reconnaissance sous condition de l'accomplissement avec succès de mesures compensatoires choisissent à cet effet l'une des institutions membres de la



conférence de coordination concernée. La liste ci-après leur permet de s'adresser directement au contact de l'institution choisie. Elles sont libres de le faire ou non.

Les mesures compensatoires doivent toutefois être entamées dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la décision. Ce délai peut à titre exceptionnel (cas motivés par écrit et documentés) être prolongé au maximum d'un an. Si le délai n'est pas respecté, la procédure de reconnaissance est close.

Etape 2 Détermination des mesures compensatoires concrètes

L'institution demande au Secrétariat général de la CDIP une copie des documents relatifs à la demande de reconnaissance. Les mesures concrètes sont définies sur la base de l'analyse de ces documents. Les mesures peuvent ainsi être individualisées en fonction des besoins de la personne concernée.

Les mesures compensatoires s'accomplissent en règle générale sous la forme d'un stage d'adaptation, comprenant des modules de formation théorique et/ou un stage accompagné.

A titre d'alternative, il est possible de passer éventuellement un test d'aptitude auprès de certaines des institutions mentionnées.

La marche à suivre et les modalités des mesures compensatoires sont fixées par l'institution choisie et consignées par écrit. Par sa signature, la personne s'engage à accomplir dans ladite institution les mesures qui ont été convenues. Il n'est plus possible de changer d'institution une fois que les mesures compensatoires ont été entamées.

L'institution peut exiger une indemnité de 400 CHF pour l'analyse des documents. Lorsque les mesures compensatoires proposées sont suivies dans ladite institution, ce montant est en règle générale inclus dans le coût de celles-ci. Les personnes faisant analyser leurs documents auprès de plusieurs institutions prennent à leur charge le coût de chaque analyse.

Etape 3 Accomplissement des mesures compensatoires

En l'absence d'autre disposition, les bases légales de l'institution concernée sont applicables à l'accomplissement de mesures compensatoires. Les questions relatives à la marche à suivre et aux modalités des mesures compensatoires (délais, etc.) doivent être tirées au clair directement avec l'institution.

Veuillez noter qu'un niveau de langue avancé dans la langue d'enseignement de l'institution choisie est nécessaire pour accomplir avec succès les mesures compensatoires qui vous ont été imposées. Si sa réglementation le prévoit, l'institution a parfaitement le droit d'exiger pour l'admission aux mesures compensatoires la présentation supplémentaire d'une attestation des compétences linguistiques.

La durée des mesures compensatoires dépend des modalités convenues; elle est en règle générale d'au maximum trois ans. Si des modules d'une filière d'études ordinaire doivent être suivis, elle peut éventuellement s'étendre sur plusieurs semestres.

En cas d'échec définitif, la reconnaissance ne peut être délivrée, et la demande de reconnaissance est donc rejetée par le Secrétariat général de la CDIP. Une répétition des mesures compensatoires est exclue dans ce cas (cf. art. 7, al. 5, du règlement du 27 octobre 2006 concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers).

Etape 4 Reconnaissance par la CDIP

La personne reçoit de l'institution une attestation confirmant qu'elle a accompli les mesures compensatoires prévues. L'institution en transmet également les résultats au Secrétariat général de la CDIP qui, en cas de réussite, délivre immédiatement la reconnaissance du diplôme en Suisse.



Coût

Le coût des mesures compensatoires est à la charge de la personne qui les accomplit. Comme elles sont adaptées individuellement, leur coût peut varier considérablement selon leur volume. Un montant de 450 CHF est demandé par crédit ECTS, avec cependant un plafond fixé à

- 12 000 CHF pour un stage d'adaptation
- 5 000 CHF pour un test d'aptitude

Conférence de coordination *Diplômes d'enseignement : offre et interlocuteurs auprès des institutions de formation membres*

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
PH Bern www.phbern.ch	Pädagogische Hochschule Bern Studienberatung Institut Primarstufe Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 23 30 oder +41 31 309 23 35 studienberatung.ips@phbern.ch			X	
	Andrea Schweizer Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe I Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 24 04 andrea.schweizer@phbern.ch				X
	Marc Eyer Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe II Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 25 45 marc.eyer@phbern.ch				X

¹ degré primaire (école enfantine / cycle élémentaire et école primaire)

² degré secondaire I

³ degré secondaire II (écoles de maturité)

⁴ test d'aptitude



Institution	Interlocuteurs	Prim.	Sec. I	Sec II	Test
HEP BEJUNE www.hep-bejune.ch	Christian Livi Haute école pédagogique BEJUNE Ch. de la Ciblerie 45 2503 Biel/Bienne +41 32 886 98 68 christian.livi@hep-bejune.ch	X	X	X	
PH der Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) www.fhnw.ch	Corina Rossi Pädagogische Hochschule FHNW Campus Brugg-Windisch Bahnhofstrasse 6 5210 Windisch Infostelle: +41 56 202 72 60 ausgleichsmassnahmen.ph@fhnw.ch	X	X	X	
PH Freiburg www.hepfr.ch	Frédéric Inderwildi Pädagogische Hochschule Freiburg Murtengasse 36 1700 Freiburg +41 26 305 71 15 frédéric.inderwildi@edufr.ch		X		
Universität Freiburg / Université de Fribourg www.unifr.ch	DE: Dominicq Riedo Universität Freiburg Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung ZELF Rue Faucigny 2 1700 Freiburg +41 26 300 75 55 dominicq.riedo@unifr.ch	X	X	X	
	FR: Roland Pillonel Université de Fribourg Directeur CERF Rue Faucigny 2 1700 Fribourg +41 26 300 76 12 roland.pillonel@unifr.ch		X	X	X
Université de Genève www.unige.ch	Aline Meyer Université de Genève Uni Mail – 40, Boulevard Pont d'Arve Bureau 3124 1205 Genève +41 22 379 90 37 aline.meyer@unige.ch		X		



Institution	Interlocuteurs	Prim.	Sec. I	Sec II	Test
Université de Genève www.unige.ch	Laetitia Desfontaine Université de Genève Pavillon Mail – 40, Boulevard Pont d'Arve Bureau 108 1205 Genève +41 22 379 04 37 conseil-forensec@unige.ch		X	X	
PH Graubünden www.phgr.ch	Franca Caspani Pädagogische Hochschule Graubünden Scalärastrasse 17 7000 Chur +41 81 354 03 14 franca.caspani@phgr.ch		X		
	Thomas Willi Pädagogische Hochschule Graubünden Scalärastrasse 17 7000 Chur +41 81 354 03 61 thomas.willi@phgr.ch		X	X	
PH Luzern www.phlu.ch	Jolanda Schwarzentuber Pädagogische Hochschule Luzern Pfistergasse 20 6003 Luzern +41 41 203 00 55 jolanda.schwarzentuber@phlu.ch	X	X	X	
PH Schaffhausen www.phsh.ch	Renato C. Müller Vasquez Callo Pädagogische Hochschule Schaffhausen Ebnatstrasse 80 8200 Schaffhausen +41 52 551 49 00 renato.mueller@phsh.ch		X		



Institution	Interlocuteurs	Prim.	Sec. I	Sec II	Test
PH Schwyz www.phsz.ch	Kathrin Futter Pädagogische Hochschule Schwyz Prorektorin Ausbildung Zaystrasse 42 6410 Goldau +41 41 859 05 82 kathrin.futter@phsz.ch			X	
	Nicole Ochsner Pädagogische Hochschule Schwyz Wissenschaftliche Mitarbeiterin Zaystrasse 42 6410 Goldau +41 41 859 05 89 nicole.ochsner@phsz.ch				
PH St. Gallen www.phsg.ch	Simone Kots Pädagogische Hochschule St. Gallen Notkerstrasse 27 9000 St. Gallen +41 71 844 18 90 michael.zahner@phsg.ch			X	X
PH Thurgau www.phtg.ch	Olivia Fündeling Pädagogische Hochschule Thurgau Unterer Schulweg 3 8280 Kreuzlingen 1 +41 71 678 56 62 olivia.fuendeling@phtg.ch			X	
SUPSI/DFA Ticino www.supsi.ch/dfa	SUPSI/DFA Magda Ramadan Piazza San Francesco 19 6600 Locarno +41 58 666 68 05 dfa.misurecompensatorie@supsi.ch			X	X X



Institution	Interlocuteurs	Prim.	Sec. I	Sec II	Test
HEP VD www.hepl.ch	Damien Dellea Service académique Haute école pédagogique du canton de Vaud Avenue de Cour 33 1014 Lausanne +41 21 316 92 70 admissions@hepl.ch			X	
	Claudia Reymond Conseillère aux études +41 21 316 92 70 etudiants-ms1@hepl.ch			X	
	Coralie Labarre Conseillère aux études +41 21 316 92 70 etudiants-ms2@hepl.ch			X	
	Julie Ruegg Conseillère aux études +41 21 316 92 70 etudiants-bp@hepl.ch			X	
HEP Valais www.hepvs.ch	Sandra Coppey Grange Haute école pédagogique du Valais Avenue du Simplon 13 1980 Saint-Maurice +41 27 606 96 22 sandra.coppey@hepvs.ch	X	X	X	
PH Zug www.phzg.ch	Simon Bieli Studienleiter & Leiter Vorbereitungskurse Pädagogische Hochschule Zug Baarerstrasse 19 6301 Zug +41 41 727 12 54 simon.bieli@phzg.ch			X	



Institution	Interlocuteurs	Prim.	Sec. I	Sec II	Test
PH Zürich www.phzh.ch	Sandra Brühwiler Pädagogische Hochschule Zürich Prorektorat Ausbildung Lagerstrasse 2 8090 Zürich +41 43 305 51 11 kanzlei@phzh.ch	X	X		X
Universität Zürich www.ife.uzh.ch/lbm	Daniel Weyermann Universität Zürich Institut für Erziehungswissenschaft IfE Lehrerinnen- und Lehrerbildung Maturitätsschulen Kantonsschulstrasse 3 8001 Zürich +41 44 634 66 30 daniel.weyermann@ife.uzh.ch				X

Conférence de coordination Pédagogie spécialisée: offre et interlocuteurs auprès des institutions de formation membres

Institution	Interlocuteurs	EPS ⁵	ES ⁶	Logo ⁷	Psy ⁸
HfH Zürich www.hfh.ch	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HfH Schaffhauserstrasse 239 Postfach 5850 8050 Zürich Claudia Ziehbrunner +41 44 317 11 40 ausgleichsmassnahmen@hfh.ch Susanne Bauer +41 44 317 13 71 ausgleichsmassnahmen@hfh.ch	X	X		X
PH der Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) www.fhnw.ch	Corina Rossi Pädagogische Hochschule FHNW Campus Brugg-Windisch Bahnhofstrasse 6 5210 Windisch Infostelle: +41 56 202 72 60 ausgleichsmassnahmen.ph@fhnw.ch Les mesures compensatoires dans le domaine de la pédagogie spécialisée et logopédie se déroulent sur le site de la HEP à Muttenz.	X	X	X	
PH Bern www.phbern.ch	Michael Eckhart Pädagogische Hochschule Bern Institut für Heilpädagogik Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 26 12 michael.eckhart@phbern.ch			X	
HES-SO Genève www.hesge.ch/hets	Gemma Gebral Matta Haute école de travail social HES-SO Genève Rue Prévost-Martin 28 Case postale 80 1211 Genève 4 +41 22 558 55 40 gemma.gebral-matta@hesge.ch				X

⁵ éducation précoce spécialisée

⁶ enseignement spécialisé

⁷ logopédie

⁸ psychomotricité



Institution	Interlocuteurs	EPS	ES	Logo	Psy
Université de Genève <u>http://www.unige.ch/(logopédie)</u>	Carole Bigler Secrétariat de la Logopédie Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education Université de Genève 40, bd du Pont-d'Arve 1205 Genève +41 22 379 91 55 <u>carole.bigler@unige.ch</u>			X	
Universität Freiburg <u>www.unifr.ch</u>	Deutschsprachig: Universität Freiburg Departement für Sonderpädagogik Petrus-Kanisius-Gasse 21 1700 Freiburg				X
	Erich Hartmann +41 26 300 77 38 <u>erich.hartmann@unifr.ch</u>				X
	Christoph Müller +41 26 300 77 25 <u>christoph.mueller2@unifr.ch</u>			X	
Université de Fribourg <u>www.unifr.ch</u>	Francophone: Myriam Squillaci Lanners Université de Fribourg Département de pédagogie curative Rue St-Pierre-Canisius 21 1700 Fribourg +41 26 300 77 22 <u>myriam.squillaci@unifr.ch</u>			X	
Université de Neuchâtel <u>www.unine.ch</u>	Salomé Schwob Université de Neuchâtel Institut des sciences logopédiques Faculté de Lettres et Sciences humaines Pierre-à-Mazel 7 2000 Neuchâtel +41 32 718 16 83 <u>salome.schwob@unine.ch</u>				X
HEP VD <u>www.hepl.ch</u>	Tess Flattet Haute école pédagogique du canton de Vaud Service académique / Pédagogie spécialisée Av. de Cour 33, CP 1014 Lausanne +41 21 316 92 70 <u>etudiants-ps@hepl.ch</u>	X	X		